

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de POUGNE – HERISSON**



**Procès –verbal de la Séance**  
**Du 8 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le, 8 mars, le Conseil Municipal de Pougne-Hérison, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres

Date de Convocation : 1<sup>er</sup> mars 2023

En exercice : 9

Présents :

Votants :

**Présents** : MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, BRANDEAU Corinne, BRETEAUD Arnaud, MEUNIER Pierre, CHARGÉ Rémi, LUCET François.

**Absents** : excusé

**Pouvoir** :

**Secrétaire** : Christiane DUBIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Transport Solidaire
- 2- Dispositif Argent de Poche
- 3- Préparation budget 2023
- 4- Tondeuse
- 5- Votes des taux d'imposition
- 6- Devis PATA voirie
- 7- AAP Nature et transition
- 8- Convention SAFER Vigifoncier
- 9- Organisation fête de la Saint-Jean
- 10- Retour visite aménagement des bourgs
- 11- Questions diverses

**1- Transport Solidaire**

**Mme Chantal MEURVILLE, vice-présidente du CCAS de Secondigny est venue présenter Activ'Séniors :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Secondigny a mis en place en 2015, en partenariat avec des communes de son ancien canton, une structure dédiée au bien vieillir des personnes de 60 ans et plus vivant à leur domicile (structure bien distincte de l'accueil de jour conduite par la Maison de retraite de Secondigny) ; ceci afin de rompre l'isolement et lutter contre la désocialisation des aînés, enjeu particulièrement prégnant en zone rurale, quand les enfants habitent loin et que le conjoint est entré en EHPAD ou n'existe plus.

Cette plateforme de services et d'animation porte désormais le nom **Activ'Séniors** et le bureau de l'animateur est situé à Secondigny rue de l'Anjou (près de la Maison des associations).

Les activités mensuelles sont établies par l'animateur, en concertation avec des bénévoles de Secondigny mais aussi des communes partenaires. Elles se déroulent du lundi au jeudi de 14h à 16h30 dans les salles communales de Secondigny et de ses environs. Les personnes choisissent librement leur activité et leur participation est de 2 €/après-midi (un café/gâteaux leur est servi en fin d'activité).

Quelques exemples des activités proposées :

- Activités ludiques adaptées à leurs envies : ateliers mémoire, jeux autour de la culture générale, chorale, activités manuelles (tricot, couture, bricolage, peinture, art floral, jeux de société, gym douce, atelier culinaire)
- Sorties dans différents lieux culturels : bowling, cinéma, musée...

En complément des activités ci-dessus, Activ'Séniors a mis en place le « transport solidaire » et organise la mise en relation entre un chauffeur bénévole (indemnisé 0.37 €/km) et un demandeur pour différents types de trajets : rendez-vous médicaux non pris en charge par les organismes de sécurité sociale, visite à une connaissance hospitalisée, courses spécifiques, liaison gare ...

Le financement d'Activ'Séniors est assuré par des subventions du Conseil départemental, des caisses de retraite et par les communes partenaires qui choisissent un financement à la carte, soit pour les activités, soit pour le transport solidaire, soit pour les deux (l'adhésion pour 3 ans est reconduite annuellement sauf dénonciation). Plus il y aura de communes adhérentes et moindre sera la participation de chacune.

Le coût annuel pour la commune est estimé à 560€ pour une année complète. Le montant définitif sera connu en fin d'année, lors du bilan financier de l'année d'Activ'Séniors.

Le Conseil Municipal est très intéressé par ce service.

M. le Maire propose d'adhérer pour l'année 2023.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Décide** d'adhérer au service Activ'Séniors.
- **Dit** que les crédits ont été prévus au Budget primitif ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

## **2- Dispositif Argent de Poche 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Pougne-Hérison a déjà soutenu le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Considérant que La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine propose de relancer ce dispositif pour l'été 2023, il convient de délibérer pour participer à ce dispositif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Décide** de participer au dispositif « Argent de poche a raison de 50 demi-journées de 3h pour l'année 2023
- **Dit** que les crédits ont été prévus au Budget primitif ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

## **3- Préparation budget 2023**

M. le Maire présente la préparation du budget 2023.

Le vote aura lieu lors du prochain conseil, le 5 avril 2023.

## **4- Tondeuse**

Dans le cadre de l'optimisation du temps de travail de l'agent technique, le conseil municipal souhaite acquérir une tondeuse dite professionnelle.

Les crédits alloués à cette acquisition est porté à 8000,00€ et seront prévus au budget 2023.

## 5- Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire, donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2023 des taxes foncières, ainsi que les bases prévisionnelles pour 2023.

Il est rappelé les taux votés en 2022, et propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,**

**D'augmenter les taux comme suit :**

	2022	Augmentation (%)	2023
Taxe Foncière (Bâti)	30,81%	1,00%	31,12%
Taxe Foncière (Non Bâti)	43,24%	1,00%	43,67%
Taxe Habitation	10,57%	1,00%	10,68%

## 6- Devis PATA

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la fourniture de 8 tonnes de PATA pour la voirie :

- L'entreprise CHARIER de Cerizay (79) pour un montant de 7635,74€ HT soit 9 162,89€ TTC (marche avant / 1 opérateur)
- L'entreprise BORDAGE de Vasles (79) pour un montant de 7824,00€ HT soit 9 388,80€ TTC (marche arrière / 2 opérateurs)
- L'entreprise CHARIER de Cerizay (79) pour un montant de 7760,00€ HT soit 9 312,00€ TTC (marche avant / 1 opérateur)

M. Francois LUCET indique au conseil municipal que le fait d'avoir 2 opérateurs permet un travail plus précis.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter** le devis de l'entreprise BORDAGE de Vasles (79) pour un montant de 7824,00€ HT soit 9 388,80€ TTC (marche arrière / 2 opérateurs)
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## 7- AAP Nature et Transition

Le tour du futur chemin de randonnée a été effectué pour définir la pose des passerelles. Une passerelle débouche sur une route départementale. La question de la sécurité est posée. La DDT a été contactée à ce sujet, en attente d'une réponse.

Une visite du GODS a eu lieu pour la pose des futurs nichoirs.

La restauration de la mare au niveau du château de Hérisson ainsi que l'inventaire amphibiens est prévu cette année.

## 8- Convention SAFER Vigifoncier

Dans le cadre de la convention entre la SAFER et la CCPG, le service de veille foncière, *Vigifoncier*, est proposé gracieusement à la commune.

Grâce à cet outil, la commune pourra connaître les projets de vente et accéder aux données du marché foncier rural par les notaires.

## **9- Organisation Fête de la Saint-Jean**

Contact a été pris avec 2 restaurateurs pour le repas du midi. M. le Maire est en attente de leur retour. Plusieurs activités seront proposées l'après-midi, dont la présentation du nouveau chemin de randonnée. La soirée sera organisée par le comité d'animation.

## **10- Retour visite aménagement des bourgs**

Possibilité de récupérer les bornes blanches de la commune de Fénerly lorsqu'ils auront finalisé leur projet d'aménagement de bourg (modalités à définir).

Une réfection complète de la voirie avec enfouissement des réseau aériens, est envisagé pour les années à venir.

Il est proposé d'installer un rack à vélo aux alentours de la mairie, ainsi que place de la Lanterne

## **11-Questions diverses**

- Location salle Hérisson par la CCPG le 16/03/23 pour commission générale : le conseil municipal valide la gratuité de la salle.
- Une réflexion sur l'embauche d'un agent sur une période de 6 mois pour les travaux d'entretien de voirie est en cours
- Le week-end du 13 mai aura lieu un rallye « électrique »

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 23 heures. La prochaine réunion est fixée le 5 avril 2022 à 20h15.